



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 1 juin 2022 n°70 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Réponse 2023 »

Type d'opportunité : Renouvellement d'opportunité

Périodicité : Ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)

Au cours de sa réunion du 12 mai 2022, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête réponse.

Le domaine du dialogue social a connu de nombreuses évolutions législatives dans les années 2010. La dernière en date la plus marquante a été introduite dans les ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail dont les effets sont suivis dans un comité d'évaluation. À cette occasion, une nouvelle instance, le comité social et économique (CSE) a pris les attributions des délégués du personnel (DP), comités d'entreprises (CE) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les ordonnances ont aussi introduit des nouvelles possibilités de négociation pour les entreprises.

Les enquêtes Reponse sont au centre du dispositif statistique public sur les relations professionnelles. Elles proposent une vue détaillée des relations professionnelles et du fonctionnement des entreprises. Elles sont l'outil-étalon pour la description des institutions représentatives du personnel, de leurs pratiques, des personnes exerçant des fonctions de représentation, des modalités de négociations formelles et discussions informelles. Reponse 2023 constituera la sixième édition de l'enquête, répétée tous les six ans depuis 1993.

L'enquête donne un point de vue croisé des différents acteurs (représentants de la direction, représentants du personnel, salariés) sur le dialogue social dans leur entreprise grâce aux trois volets qui s'adressent à chacun de ces acteurs des établissements de l'échantillon. Au-delà de la négociation de niveau entreprise, elle permet ainsi d'appréhender les échanges entre ces acteurs potentiels du dialogue social au travers d'une communication directe ou d'une concertation informelle.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont :

- l'environnement économique de l'entreprise et sa situation sur ses marchés ;
- les institutions représentatives du personnel et leur fonctionnement ;
- l'adhésion de l'entreprise à une ou plusieurs organisations patronales ;
- l'information, la consultation et la participation des salariés à la vie de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les innovations techniques et organisationnelles et l'implication des salariés ;
- les politiques de gestion du travail ;
- la négociation collective et la production de normes les dimensions informelles du dialogue social le climat social, les problèmes individuels et les conflits collectifs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 88, avenue Verdier 92120 Montrouge – Tél. : 01 87 69 57 02 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

L'enquête a obtenu le caractère obligatoire pour la précédente édition, ce qui a permis d'augmenter le taux de réponse pour les volets « représentants de la direction » et « représentants du personnel ». Le mode de collecte du volet salariés a été enrichi d'une possibilité de répondre par Internet, contribuant également à une augmentation spectaculaire du taux de réponse pour ce volet.

La diffusion de l'enquête qui reposait exclusivement sur le CASD s'est enrichie. Une version allégée et anonymisée des fichiers de diffusion a été mise à disposition des chercheurs au travers de "Quetelet PROGEDO Diffusion" sur le site de l'Adisp.

La Dares réunit deux comités pour la consultation sur le dispositif d'enquête : un comité scientifique chargé de la révision des questionnaires, réunissant la Dares, France Stratégie, et dix universitaires spécialistes du domaine ; un comité de concertation réunissant la Dares et les partenaires sociaux.

Comme en 2017, la Dares va demander le caractère obligatoire de réponse pour l'enquête. Le temps de réponse est estimé à 1h15 pour le volet « représentant de la direction », 1h pour le volet « représentant du personnel » et 15 minutes pour le questionnaire « salarié ».

L'unité élémentaire enquêtée est l'établissement : l'enquête vise en premier lieu la compréhension de l'environnement immédiat des salariés sur les thèmes qu'elle aborde. Les établissements seront échantillonnés dans le répertoire Sirius de l'Insee. Le tirage sera stratifié selon le secteur et la taille de l'unité. Pour pouvoir comparer la situation avant et après la mise en place des ordonnances de septembre 2017, une partie de l'échantillon de 2017 sera conservé. La taille prévue de l'échantillon de répondants est de 4 300 établissements, 2 800 représentants du personnel et 30 000 salariés.

Pour l'enquête 2023, il est prévu à l'instar de l'édition 2017, une valorisation via un éventail d'études de la Dares et des travaux de recherche comprenant des post-enquêtes. Les premiers résultats seront publiés début 2024. Cette nouvelle édition permettra également d'établir un diagnostic sur les nouvelles dispositions introduites dans les ordonnances de septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable** à l'enquête Reponse. **L'opportunité est accordée** pour l'année 2023.